Vu pour être annexé à mon arrêté du 12 NOV. 1986
Grenoble le 12 NOV. 1986
Pour le Préfet Commissaire de la République du Département de l'Isère
Le Chef de Bureau Délégué,

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE
15 OCT. 1986
SERVICE DU COURRIER

DEPARTEMENT de L'ISERE

Service Départemental RTM = Restauration des Terrains en Montagnes
42, Av. Marcelin BERTHELOT _ 38100 GRENOBLE _ tel: 22.21.54

Direction Départementale de l'Agriculture
42, Av. Marcelin BERTHELOT _ 38100 GRENOBLE _ tel: 09 41 09

Direction Départementale de l'Equipement
9, Quai CREQUI _ 38000 GRENOBLE _ tel: 47.74.18

RISQUES NATURELS

COMMUNE DE LAFFREY

N° INSEE 203

LEGENDE

Code du règlement			
		INONDATIONS	
1_1	AB bleu	Zone submersible de fond de vallée	Construction réglementée
1_2	bleu	Zone inondable par ruissellement sur versant	Construction autorisée sous conditions
2		Zone marecageuse	Construction autorisée sous conditions
		CRUES TORRENTIELLES	
3	XXX violet	Zone de débordement des torrents	Construction interdite (sauf conditions particulières)
4	XXXX XXX	Zone d'instabilité du lit	Construction interdite
		GLISSEMENTS de TERRAINS	
5_1	orange	Glissements importants	Construction interdite
5_2		Glissements de faible ampleur	Construction autorisée sous conditions
		AVALANCHES-EBOULEMENTS	
6_1	rouge	Zone dangereuse	Construction interdite
6_2		Zone de moindre risque	Construction autorisée sous conditions
		EFFONDREMENTS	
7		Zone d'effondrements	Construction réglementée

NOTA : Construction réglementée = interdite ou autorisée sous conditions suivant le cas.

Géologue: *Liliane BESSON*	Etabli	29	10	1981	***ECHELLE***
Dessinateur:	Modifié			198	
	Approuvé			198	1/10000

Commune de Saint-Pierre-de-Mésage

Cne de St-Barthélemy-de-S.

Commune de Saint-Jean-de-Vaulx

Commune de Cholonge

Équidistance des courbes : 10 mètres

Reproduction interdite